

En France, la vérité sur le génocide rwandais est toujours « secret d'Etat »

Le Temps.ch, 30 juin 2017

Des révélations sur des livraisons d'armes françaises aux Hutus génocidaires relancent les accusations de complicité de la France, et de la banque BNP Paribas, dans les crimes contre l'humanité commis au Rwanda. Une nouvelle plainte pourrait relancer des investigations à la banque UBP de Genève

Si le nouveau président français veut vraiment rompre avec ses prédécesseurs et avec les pratiques coupables de la « Françafrique », une décision serait des plus symboliques : la déclassification complète des archives de l'Elysée relatives au génocide commis au Rwanda contre les Tutsis, entre le 7 avril et la fin juillet 1994. « *Il faut en finir avec ces révélations par petits bouts. Beaucoup d'officiers de l'armée française restent traumatisés par ce qu'ils ont fait durant ces mois-là au Rwanda* » lors de l'intervention « *Turquoise* » à but supposé humanitaire, explique une spécialiste du dossier, récemment interrogée par le journaliste Patrick de Saint-Exupéry, auteur des dernières révélations publiées par la revue XXI.

Deux fantômes, liés l'un à l'autre, viennent en effet de revenir sur le devant de la scène hexagonale, en ce dé-

but du quinquennat d'Emmanuel Macron. Lequel avait 17 ans au moment des crimes contre l'humanité qui coûtèrent la vie à près de 800 000 Tutsis du Rwanda, massacrés par leurs compatriotes hutus, dont les chefs militaires parvinrent ensuite à fuir vers le Congo voisin, parfois avec l'aide de la France.

Le premier de ces fantômes est bien vivant : il se nomme Hubert Védrine. L'ancien ministre des Affaires étrangères, secrétaire général de l'Elysée sous François Mitterrand à l'époque de cette tragédie, est accusé par des témoins contactés par la revue XXI d'avoir signé une note autorisant des livraisons d'armes aux génocidaires hutus en juin 1994, alors que des centaines de milliers de Tutsis (les « *cafards* », selon les miliciens hutus) étaient pourchassés et massacrés au Pays des mille collines. Des accusations corroborées depuis par un ancien officier déployé dans le cadre de l'opération « *Turquoise* » (juin-août 1994), Guillaume Ancel.

Second fantôme : celui qui hante la banque BNP Paribas, contre laquelle une plainte pénale a été déposée mercredi pour « *complicité de génocide, complicité de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité* » (crimes non prescriptibles) par plusieurs parties

civiles : l'association anticorruption Sherpa, le Collectif pour le Rwanda et l'ONG de défense des victimes Ibuka France.

Les deux protagonistes mis en cause vingt-trois ans après les faits ont souvent été visés par les associations de victimes du génocide. L'ancien ministre Hubert Védrine – dont Emmanuel Macron a repris la ligne très pragmatique et très peu « droits-de-l'homme » sur le dossier syrien – a plusieurs fois reconnu que la France avait, entre avril et juillet 1994, poursuivi ses livraisons d'armes à l'armée rwandaise dominée par les extrémistes hutus, alors en guerre avec les forces tutsies de l'étranger du FPR de Paul Kagame, l'actuel président rwandais. Forces qui finirent par s'emparer de Kigali le 4 juillet, puis de l'ensemble du pays à la fin du même mois.

Problème : aucun document officiel, jusqu'ici, n'avait permis de concrétiser le soutien militaire apporté aux massacreurs, durant ces mois sanglants, par la France de François Mitterrand, protectrice du président hutu Juvénal Habyarimana, dont l'avion fut abattu par un missile le 6 avril 1994 au-dessus de sa capitale. Or un archiviste interrogé par XXI affirme l'existence d'une note d'acheminement d'armes signée par Hubert Védrine, que l'Elysée refuse toujours de déclassifier malgré l'engagement pris en 2015 par François Hollande. Deux mille cinq cents soldats français avaient été déployés au Rwanda lors de cette période de cohabitation (le conservateur Edouard Balladur étant premier ministre) dans le cadre de « *Turquoise* », opération à but humanitaire qui permit de de nombreux bourreaux hutus de quitter le Rwanda.

UBP Genève mêlée à l'affaire

La banque BNP Paribas – accusée d'avoir autorisé fin 1994 des transferts de fonds via la Suisse pour permettre aux génocidaires hutus d'acheter des armes – est aussi une habituée de ce tragique dossier rwandais, pour lequel fut créé entre novembre 1994 et décembre 2015 le Tribunal spécial pour le Rwanda, qui jugea et condamna une trentaine de criminels hutus de haut rang. Dès mars 1996, une commission d'enquête internationale avait déjà pointé le rôle de l'établissement bancaire dans le paiement d'une traite de 1,3 million de dollars au marchand d'armes sud-africain Willem Ehlers, via un compte ouvert à l'Union bancaire privée (UBP) à Genève. A l'issue d'une enquête helvétique, la banque suisse avait été innocentée, faute de preuves sur l'objet réel de la transaction. La nouvelle plainte déposée mercredi pourrait relancer des investigations contre UBP.

L'implication ambiguë de la France au Rwanda lors du génocide avait, en 2014 puis 2016, défrayé de nouveau la chronique lors de deux procès à Paris. L'ex-capitaine rwandais Pascal Simbikangwa avait été condamné en mars 2014 à 25 ans de réclusion, peine confirmée en appel deux ans plus tard. En janvier 2016, deux anciens maires hutus de la commune de Kabarondo, Tito Barahira et Octavien Ngenzi, ont écopé de la perpétuité. A quand l'ouverture des coulisses africaines les plus sombres de la République ? « *La liste des archives consultables se résume à 28 cotes pour la période 1981-1995*, déplorait récemment l'historienne Hélène Dumas dans *Jeune Afrique*, en ajoutant que, pour la période la plus sen-

sible (1990-1994), « *il n'y a presque rien* ». En France, la vérité sur le génocide rwandais est toujours « *secret d'Etat* ».